

ACCORD DE PARTENARIAT
10^{ème} TROPHÉE GOLF ROTARY CLUB MONACO
2025

Compétition de golf par équipe de quatre joueurs en *Shamble à 4* et départ *shot gun*, au Monte-Carlo Golf Club privatisé pour la matinée du **vendredi 6 juin 2025** avec un départ du parcours à 8 h 30.

Le **PACK CADDIE** donne droit à :

- Votre logo comme partenaire dans notre brochure annuelle décrivant les actions du Rotary Club de Monaco,
- Votre logo sur notre site internet, avec un lien vers le site de votre société.
- 1 heure de leçon pour deux personnes et déjeuner.

Le **PACK GREEN** donne droit à :

- 4 green-fees, incluant un café-viennoiseries d'accueil et le repas de midi, soit 4 joueurs en 1 équipe qui représenteront votre société,
- Une oriflamme de votre établissement au départ d'un trou ou sur le parcours,
- L'exposition de vos documents publicitaires sur place, fournis par vos soins,
- Votre logo comme partenaire dans notre brochure annuelle décrivant les actions du Rotary Club de Monaco,
- Votre logo sur notre site internet, avec un lien vers le site de votre société.
- Une page de publicité au format A4 dans notre brochure annuelle.

Pour toute information :

M. Sylvain COUSSEAU sylvain.cousseau@gmail.com 06 62 47 78 09

Je souhaite soutenir et contribuer aux actions du Rotary Club de Monaco en souscrivant :

- Pack Green : x 3.000 € =€
 - Pack Caddie : x 500 € =€
 - Don pour les actions du Club : =€
- TOTAL =€**

Société:

Adresse :

Contact:

Tél :

Signature et cachet

Email :

Date :

Deux possibilités de règlement pour ma contribution :

- Par virement bancaire sur le compte dédié à cette action auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur à Monaco :

Titulaire : Rotary Club de Monaco
 IBAN : MC58 1831 5200 0008 0500 3151 585
 BIC : CEPAMCM1

- Par chèque à l'ordre du Rotary Club de Monaco à envoyer à l'adresse :

Rotary Club de Monaco
 Le Méridien Beach Plaza
 22 Avenue Princesse Grace
 98000 Monaco

Formulaire à renvoyer complété par courrier à notre siège (adresse ci-dessus) ou par email à : sylvain.cousseau@gmail.com, en double exemplaire dont un vous sera retourné signé par nos soins.

Tous partenaires n'ayant pas procédé au règlement de leur contribution avant la veille de la compétition se verront systématiquement refuser leur droit à participer à la compétition.

Toute information transmise à l'occasion de la négociation ou de la mise en œuvre de l'accord ou qui contiendrait, à quelque titre que ce soit, des éléments reconnus par la loi ou la jurisprudence comme liés à la vie privée ou ayant un caractère personnel ou des données permettant d'identifier des individus et/ou des tiers ne pourra être utilisée qu'aux seules fins explicitement prévues lors de sa communication. Dans le cadre de leurs relations mutualiste, les Parties sont tenues de respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel. Le Client reste dans tous les cas propriétaire des données traitées par le Prestataire au titre du Contrat Cadre. Le Prestataire s'engage à respecter l'ensemble des directives et préconisations dictées par le Client au titre de ces aspects.

Le présent accord est régi par le droit Monégasque. Il doit être appliqué et interprété conformément à ce droit.